



C/42/12

ORIGINAL : anglais

DATE : 3 septembre 2008

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

CONSEIL

Quarante-deuxième session ordinaire
Genève, 30 octobre 2008

**ADOPTION DU DOCUMENT TGP/10/1 INTITULÉ “EXAMEN DE L’HOMOGENÉITÉ”
ET DES RÉVISIONS DU DOCUMENT TGP/5 INTITULÉ “EXPÉRIENCE ET
COOPÉRATION EN MATIÈRE D’EXAMEN DHS”**

Document établi par le Bureau de l’Union

1. Le Conseil est invité à examiner le document TGP/10/1 Draft 10 intitulé “Examen de l’homogénéité” et les révisions du document TGP/5 intitulé “Expérience et coopération en matière d’examen DHS”.

TGP/10/1 : “Examen de l’homogénéité”

2. Le texte du document TGP/10/1 Draft 10 a été approuvé par le Comité technique (TC) à sa quarante-quatrième session, tenue à Genève du 7 au 9 avril 2008, et par le Comité administratif et juridique (CAJ) à sa cinquante-septième session, tenue à Genève le 10 avril 2008. Les traductions en français, allemand et espagnol du document TGP/10/1 Draft 10 ont été examinées par les membres concernés du Comité de rédaction.

3. Le Conseil est invité à adopter le document TGP/10/1, intitulé “Examen de l’homogénéité”, sur la base du document TGP/10/1 Draft 10.

TGP/5 : “Expérience et coopération en matière d’examen DHS”

4. Lors de sa quarante et unième session, tenue à Genève du 4 au 6 avril 2005, le TC a approuvé le document TGP/5/1 “Expérience et coopération en matière d’examen DHS”. Il a relevé que les sections 1 à 7 du document TPG/5 correspondent à des textes qui figurent dans la publication UPOV n° 644 (F), intitulée : “Textes et documents importants”. Il a fait remarquer que l’adoption de certains de ces textes remonte à plusieurs années et qu’il serait bon de les mettre à jour. Cela dit, il a reconnu que ces derniers ont été adoptés par l’UPOV et a noté de surcroît que la publication n° 644 (F) de l’UPOV n’était plus disponible et que nombreux étaient les nouveaux membres qui ne pouvaient pas consulter aisément ces textes. Par conséquent, il a approuvé les sections 1 à 7 mais a décidé, par ailleurs, de fixer un calendrier de travaux de mise à jour de ces sections, qui serait établi selon un ordre de priorité, en collaboration avec le CAJ et le Conseil, selon que de besoin.

5. À sa cinquante-sixième session, tenue à Genève les 22 et 23 octobre 2007, le CAJ est convenu de proposer l’ajout d’une nouvelle section (section 11) intitulée “Exemples de politiques et de contrats en ce qui concerne le matériel fourni par l’obtenteur” et d’une introduction au document TGP/5.

6. À sa cinquante-septième session tenue à Genève le 10 avril 2008, le CAJ a proposé l’adoption de l’introduction et des sections 1, 2, 4, 5, 6, 7 et 11 du document TGP/5 par le Conseil à sa quarante-deuxième session ordinaire, qui aura lieu le 30 octobre 2008, sur la base des documents suivants :

Introduction Draft 2 : Introduction;

Section 1/2 Draft 5 : Accord administratif type pour la coopération internationale en matière d’examen des variétés;

Section 2/2 Draft 5 : Formulaire type de l’UPOV pour la demande de protection d’une obtention végétale;

Section 4/2 Draft 5 : Formulaire type de l’UPOV pour la désignation de l’échantillon de la variété;

Section 5/2 Draft 5 : Demande UPOV de résultats d’examen et Réponse à la demande UPOV de résultats d’examen;

Section 6/2 Draft 5 : Rapport UPOV d’examen technique et formulaire UPOV de description variétale;

Section 7/2 Draft 5 : Rapport UPOV intérimaire d’examen technique; et

Section 11/1 Draft 3 : Exemples de politiques et de contrats en ce qui concerne le matériel fourni par l’obtenteur;

tels que modifiés par le TC à sa quarante-quatrième session, tenue à Genève du 7 au 9 avril 2008, et par le CAJ à sa cinquante-septième session. Ces modifications ont été incorporées dans les projets présentés au Conseil pour adoption.

7. En ce qui concerne la rubrique 3 de la partie B de la section 2/2 du document TGP/5, un texte révisé a été établi par le Bureau de l'Union, sur la base des éléments d'appréciation utilisés par le TC à sa quarante-quatrième session et par le CAJ à sa cinquante-septième session, et adopté par correspondance par le CAJ.

8. En ce qui concerne la présentation des révisions des sections 1, 2, 4, 5, 6 et 7 du document TGP/5, il convient de noter les points suivants : les modifications apportées au texte actuel adopté apparaissent surlignées; le texte biffé indique une suppression dans le texte actuel adopté et le soulignement un ajout par rapport à la version actuelle adoptée. Pour l'incorporation des nouveaux éléments dans les sections 1, 2, 4, 5, 6 et 7 du document TGP/5, les lettres a), b), c), etc. ont été utilisées lorsque cela était possible afin d'éviter de devoir renuméroter les points suivants.

9. Le Conseil est invité à adopter les révisions du document TGP/5 intitulé "Expérience et coopération en matière d'examen DHS", sur la base des documents suivants :

Introduction Draft 3 : Introduction;

Section 1/2 Draft 6 : Accord administratif type pour la coopération internationale en matière d'examen des variétés;

Section 2/2 Draft 6 : Formulaire type de l'UPOV pour la demande de protection d'une obtention végétale;

Section 4/2 Draft 6 : Formulaire type de l'UPOV pour la désignation de l'échantillon de la variété;

Section 5/2 Draft 6 : Demande UPOV de résultats d'examen et Réponse à la demande UPOV de résultats d'examen;

Section 6/2 Draft 6 : Rapport UPOV d'examen technique et formulaire UPOV de description variétale;

Section 7/2 Draft 6 : Rapport UPOV intérimaire d'examen technique; et

Section 11/1 Draft 4 : Exemples de politiques et de contrats en ce qui concerne le matériel fourni par l'obtenteur.